

APPEL DU MOIS

Agir avec l'ACAT France



JANVIER 2012

HAÏTI

ATTEINTES AUX DROITS DES DÉPLACÉS INTERNES

Le tremblement de terre a exacerbé une situation déjà complexe d'extrême pauvreté, de criminalité et de faiblesse des institutions. En cette date anniversaire, le bilan pour les droits de l'homme s'avère critique.



..... ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail acat@acatfrance.fr • Site web www.acatfrance.fr



HAÏTI

ATTEINTES AUX DROITS DES DÉPLACÉS INTERNES

Le séisme du 12 janvier 2010, l'une des pires catastrophes naturelles de ces dernières décennies, a provoqué une crise humanitaire sans précédent : 230 000 morts, 300 000 blessés, près de 2 000 000 de sans abri à Port-au-Prince, Jacmel, Léogâne et d'autres villes alentour.

Deux ans après, la reconstruction est non seulement loin d'être achevée mais il semblerait qu'elle ait aussi été mal abordée, occultant le respect des droits de l'homme. L'État haïtien n'a pas été en mesure de formuler un plan global ni d'adopter des mesures de protection pour les victimes. Le conflit persistant entre les pouvoirs exécutif et législatif n'a rien facilité : le président Michel Martelly, élu en avril 2011, n'est parvenu à créer un gouvernement qu'en octobre. Les vulnérabilités, discriminations et atteintes aux droits de l'homme préexistantes se sont accrues, notamment pour les quelque 680 000 personnes encore présentes dans les camps de fortune, souvent sans abri fermé, éclairage, eau potable, ni toilettes.

VIOLENCES SEXUELLES

Le séisme a provoqué l'éclatement des familles et des communautés, garantes d'une certaine sécurité. Dans les camps, femmes, adolescentes et fillettes, dès lors qu'il n'y a pas d'hommes dans leurs foyers ou qu'elles se déplacent seules, sont très exposées au risque d'agressions sexuelles par des bandes de jeunes criminels.

Les mécanismes de prévention et de réaction, déjà faibles, ont pratiquement disparu avec la catastrophe. Les femmes sont peu informées des dispositifs de soin existants. Lorsqu'elles osent signaler le crime à la police, on les décourage si elles n'ont pas reconnu l'agresseur ou on leur réclame de l'argent, pour les frais d'essence par exemple. Les milliers de victimes n'ont pratiquement aucune chance de voir les criminels traduits en justice.

EXPULSIONS FORCÉES

Les déplacés internes sont également menacés d'expulsion par les autorités publiques ou les propriétaires privés qui souhaitent récupérer leurs terrains. Les forces de police et les milices privées opèrent de véritables rafles en recourant aux menaces et à la violence pour détruire les tentes et fermer les camps. Selon l'ONU, 67 162 personnes ont déjà été évacuées et 25 % des familles dans les camps sont encore menacées d'expulsion. Les déplacés ne souhaitent pas rester sur ces sites mais ils n'ont encore aucune autre alternative.

ZOOM

EXPULSIONS DANS LA MUNICIPALITÉ DE DELMAS

La municipalité de Delmas, à Port-au-Prince, compte le plus grand nombre de camps, de déplacés ainsi que d'expulsions.

Depuis six mois, le maire cherche à « évacuer » les camps situés sur des lieux publics afin de contribuer aux efforts de reconstruction par le tourisme et l'investissement. Les 23 et 25 mai 2011, la municipalité et des agents de la police nationale ont évacué de force, sans avis préalable, plus de 300 familles installées sur la place Carrefour Aéroport et dans le camp Assistance. Les tentes et les effets personnels des déplacés ont été confisqués ou détériorés. Le 9 septembre, plusieurs abris des camps Mosayik et Mormon ont été marqués pour destruction par des personnes se revendiquant de l'équipe municipale. Les 200 familles vivent depuis dans la peur constante de perdre leurs biens. Le même jour, le propriétaire du parking du centre des congrès du Palais de l'Art a annoncé une évacuation imminente. Le 28 septembre, accompagné d'hommes armés, il a violemment menacé les 300 habitants du camp et fermé le portail d'accès.

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

NOUS NE CROIRONS PAS AU DROIT DU PLUS FORT

Nous ne croirons pas au droit du plus fort, Au langage des armes, à la puissance des puissants. Mais nous voulons croire aux droits de l'homme, A la main ouverte, à la puissance des non-violents.

Nous ne croirons pas que la guerre et la faim sont inévitables et la paix inaccessible. Mis nous voulons croire à l'action modeste, à l'amour aux mains nues, à la paix sur la terre.

Et parce que Dieu lui-même est venu en Jésus-Christ se sacrifier pour nous tous, Nous osons croire à sa promesse : un ciel nouveau, une terre nouvelle où l'amour et la justice habiteront.

Liturgie de l'Église réformée de France.

Chaque mois, retrouvez une prière pour accompagner vos actions. Vous pouvez aussi vous rendre sur www.nuitdesveilleurs.fr rubrique « Des mots pour prier »

Coupon à envoyer à : ACAT-France – 7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Soyons toujours plus nombreux à agir !

SOUTENEZ L'ACAT

- Je souhaite être adhérent**
- Adhésion "action" de bienvenue (avec le magazine d'information et les lettres d'intervention) 36 euros, soit **3 euros par mois** !
- Adhésion "participation" de bienvenue (sans le magazine ni les lettres d'intervention) 24 euros, soit **2 euros par mois** !
- Je souhaite faire un don de :** euros
- Je souhaite recevoir, sans engagement de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.**

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Tél. / courriel. _____

À partir de la deuxième année, l'adhésion individuelle est de 68 euros (52 euros sans abonnement au *Courrier de l'ACAT* et aux lettres d'intervention). Si cette somme est trop importante pour vous, ceci ne doit pas être un obstacle. Il existe des cotisations de principe à tarif très bas.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez demander qu'elles soient réservées à l'usage exclusif de l'ACAT.

Règlement par chèque à l'ordre de ACAT-France. Je pourrai déduire de mon impôt 66 % de mon don et de mon adhésion (déduction faite des 12 euros d'abonnement au magazine).

Monsieur le Président de la République
Michel Martelly
Palais National, rue Magny
Port-au-Prince
HAÏTI

À le

Monsieur le Président

A la suite d'informations communiquées par l'ACAT-France, je vous fais part de ma vive préoccupation concernant le sort des résidents des camps improvisés à la suite du séisme de janvier 2010.

Des milliers de femmes et de fillettes sont victimes d'abus sexuels dans ces camps et ne disposent d'aucune prise en charge réelle ni de mesures de protection suffisantes.

De nombreuses familles ont déjà été expulsées illégalement, beaucoup d'autres demeurent dans l'angoisse d'une évacuation violente. Le manque de sécurité, les mauvaises conditions de vie dans les camps et les objectifs de reconstruction économique ne peuvent justifier de telles procédures.

Conformément aux recommandations de l'Examen périodique universel d'octobre 2011, il convient de reconstruire le pays avec une approche fondée sur le respect des droits de l'homme. Dans ces circonstances, je vous demande de bien vouloir faire respecter les droits des déplacés internes, et notamment de :

- soutenir et développer des initiatives de prévention et protection des femmes dans les camps, les informer des soins et recours auxquels elles ont droit et prendre des mesures fortes contre l'impunité des agresseurs ;
- faire respecter les mesures conservatoires émises par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en novembre 2010, appelant à un moratoire sur toutes les expulsions et à des conditions minimales sanitaires et de sécurité pour toutes les personnes déjà expulsées illégalement.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Signature

Nom
Adresse

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez au président de la République d'Haïti avant le 6 février 2012.

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,89 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée sur la lettre

NB : La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir avec l'ACAT »

Monsieur le Président de la République

Michel Martelly
Palais National, rue Magny
Port-au-Prince
HAÏTI

À _____, le _____

Monsieur le Président,

A la suite d'informations communiquées par l'ACAT-France, je vous fais part de ma vive préoccupation concernant le sort des résidents des camps improvisés à la suite du séisme de janvier 2010.

Des milliers de femmes et de fillettes sont victimes d'abus sexuels dans ces camps et ne disposent d'aucune prise en charge réelle ni de mesures de protection suffisantes.

De nombreuses familles ont déjà été expulsées illégalement, beaucoup d'autres demeurent dans l'angoisse d'une évacuation violente. Le manque de sécurité, les mauvaises conditions de vie dans les camps et les objectifs de reconstruction économique ne peuvent justifier de telles procédures.

Conformément aux recommandations de l'Examen périodique universel d'octobre 2011, il convient de reconstruire le pays avec une approche fondée sur le respect des droits de l'homme. Dans ces circonstances, je vous demande de bien vouloir faire respecter les droits des déplacés internes, et notamment de :

- soutenir et développer des initiatives de prévention et protection des femmes dans les camps, les informer des soins et recours auxquels elles ont droit et prendre des mesures fortes contre l'impunité des agresseurs ;
- faire respecter les mesures conservatoires émises par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en novembre 2010, appelant à un moratoire sur toutes les expulsions et à des conditions minimales sanitaires et de sécurité pour toutes les personnes déjà expulsées illégalement.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Signature

Nom :

Adresse :





Argentine : condamnation d'Alfredo Astiz

L'ex-officier de marine Alfredo Astiz, surnommé « l'Ange blond de la mort », a été condamné en Argentine à la prison à perpétuité pour l'enlèvement, la séquestration, la torture et la disparition de deux religieuses françaises, Alice Domon et Léonie Duquet, en décembre 1977.

Seize autres personnes ont été condamnées dans ce procès, le premier concernant les crimes commis à l'École de mécanique de la marine (ESMA), reconverte en centre de torture sous la dictature argentine de 1976-1983.

Alfredo Astiz avait déjà été condamné par contumace en France le 16 mars 1990. A l'époque, l'ACAT-France s'était fortement mobilisée et l'un de ses présidents, Me Guy Aurenche, était l'avocat des familles des deux sœurs.

**CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES**

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

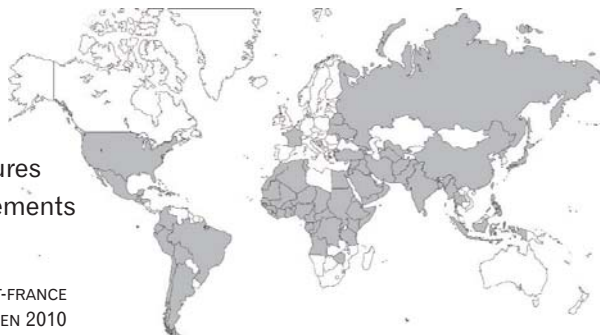
- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 23 100 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements



PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2010

NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT

Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43

ou jeanluc.martin@acatfrance.fr

ou sur le site de l'ACAT-France :

www.acatfrance.fr



L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.

Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.

En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.